



1^{er} avril 2019

Compte 2018

Des recettes exceptionnelles améliorent le résultat

Etabli dans un contexte conjoncturel réjouissant, le compte de l'Etat du Valais boucle l'année 2018 sur des résultats positifs. Il affiche un excédent de revenus de 8,7 millions de francs et un excédent de financement de 19,5 millions. Grâce à la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse et à la croissance des recettes fiscales et fédérales, le Conseil d'Etat a pu anticiper les défis à venir en alimentant certains financements spéciaux.

Les revenus du compte de résultats s'élèvent à 3,79 milliards de francs et dépassent de 8,7 millions les charges. Avant prise en compte des amortissements et réévaluations du patrimoine administratif, le résultat se monte à 215 millions de francs et permet de financer intégralement les investissements nets de 195,6 millions et de dégager un excédent de financement de 19,5 millions de francs.

Compte de résultats

L'excédent de revenus de 8,7 millions de francs se décline notamment en un résultat d'exploitation de 136,8 millions et un résultat financier de 41,2 millions qui, réunis, composent le résultat opérationnel de 178 millions de francs. Bouclant sur un excédent de charges de 169,2 millions de francs, le résultat extraordinaire contrebalance l'excédent opérationnel.

Du côté des revenus, deux faits marquants expliquent l'amélioration des résultats. D'une part, les revenus fiscaux augmentent de 185,3 millions de francs par rapport au budget, une progression qui s'étend à la quasi-totalité des types de recettes d'impôts et qui s'explique notamment par l'enregistrement de recettes liées à des cas extraordinaires, l'augmentation du nombre de contribuables et du revenu moyen ou encore par les résultats réalisés par les entreprises valaisannes. D'autre part, grâce aux résultats exceptionnels affichés par la Banque nationale suisse (BNS) en 2017, le Valais a touché 53,7 millions de francs au titre de part au bénéfice de la BNS.

L'augmentation des revenus a permis d'attribuer davantage de moyens que prévu aux différents fonds et provisions. Ainsi, au total, 100 millions de francs ont été alloués au fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI^e siècle et 50 millions de francs au fonds de compensation des fluctuations de recettes. Toujours au niveau des charges, le compte 2018 est marqué par la constitution d'une provision de 100 millions de francs au titre de prestations de vieillesse à charge de l'employeur pour financer les engagements pris lors de la réforme structurelle de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPVAL), provision adjointe d'une alimentation de 30 millions au fonds spécial de financement pour les institutions étatiques de prévoyance (LIEP). La dotation de ces fonds permettra d'anticiper les défis à venir, liés notamment à la péréquation financière intercantonale et à la réforme fédérale de la fiscalité des entreprises (RFFA).

Enfin, les intempéries ont nécessité des crédits supplémentaires pour un montant total de 43,5 millions de francs (investissements compris) dans les domaines des routes cantonales, des cours d'eau, de l'agriculture et des forêts et dessertes



forestières. L'augmentation des revenus a permis de couvrir ces dépenses supplémentaires.

Investissements

En 2018, l'Etat a investi 445,9 millions de francs :

- 251,4 millions ont été investis dans les immobilisations, en particulier pour les investissements routiers, les bâtiments propriété de l'Etat et les travaux de correction du Rhône ;
- 147 millions ont été versés pour le financement d'investissements de tiers, en particulier des communes ;
- 47,5 millions ont été octroyés sous forme de prêts.

Les dépenses d'investissement sont inférieures aux prévisions budgétaires qui autorisaient un volume brut de 552,8 millions de francs. En cause, certains reports, retards, procédures ou recours ont notamment freiné l'avancée des travaux dans plusieurs domaines.

Après prise en compte des recettes liées aux investissements réalisés, le compte des investissements clôture sur une dépense nette de 195,6 millions de francs à charge de l'Etat du Valais.

Bilan

Par rapport à la situation prévalant au 31 décembre 2017, le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 a été établi selon les principes et recommandations du nouveau modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques MCH2. Sur cette base, il a fait l'objet de reclassifications de comptes, ainsi que de retraitements, en particulier au niveau des participations et des provisions du domaine de la prévoyance.

Au 31 décembre 2018, le capital propre s'élève à 866,4 millions de francs, en hausse de 185,5 millions par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2018.

Personne de contact :

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05